

## Repérage et analyse de démarches locales d'accueil, dans le cadre du déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie

### L'Odas et la question de l'accueil

Association indépendante fondée en 1990, l'Odas a deux principales missions : l'observation et l'évaluation des politiques locales de solidarité, l'accompagnement stratégique et méthodologique des acteurs publics en matière d'action sociale et de développement social.



L'Odas s'appuie depuis sa création sur ses adhérents : la majorité des départements, des villes de France, les associations nationales d'élus, les principales fédérations associatives, les organismes de protection sociale.

Au cours des années, l'Odas a observé et accompagné l'action de nombreuses collectivités sur l'enjeu crucial du « **premier kilomètre** » : celui qui conduit les usagers vers les services. Car la réponse aux besoins des personnes, et notamment celles confrontées à une perte d'autonomie (personnes âgées, en situation de handicap ou aidantes), dépend en premier lieu de l'accueil qu'elles peuvent identifier et trouver sur leurs territoires.

### Le Service Public Départemental de l'Autonomie

Le service public départemental de l'autonomie s'installe dès 2024 au sein de 18 départements préfigurateurs et devrait être généralisé à l'ensemble des territoires en 2025, avec l'ambition de garantir un **accompagnement continu et coordonné** des personnes confrontées à une perte d'autonomie par le décloisonnement des secteurs sanitaire, médicosocial, social et services de droit commun. Afin d'apporter des pistes de réflexion aux responsables des futurs SPDA sur la structuration de leur réponse aux besoins des personnes, une « boîte à outils » devrait être proposée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie en fin d'année 2024. La création du SPDA implique que les acteurs de l'autonomie partagent la coresponsabilité de 4 missions socles :



1. L'accueil, l'information, la mise en relation
2. L'instruction des droits
3. L'appui aux solutions concrètes
4. Le repérage, la prévention et l'aller-vers

### La démarche

Afin d'alimenter la réflexion des territoires sur la structuration de leur organisation dans le cadre du SPDA, la CNSA souhaite mettre en avant des **démarches innovantes et positives** afin d'inspirer par l'exemple. Dans le cadre de sa convention de partenariat entre l'Odas et la CNSA, il a été convenu que l'Odas repère et analyse des initiatives dont la mise en œuvre permet d'assurer de manière partenariale la première mission, soit **l'accueil, l'information, la mise en relation des personnes âgées, en situation de handicap ou aidantes**. Ces initiatives seront prioritairement retenues sur des territoires non-préfigurateurs afin d'apporter une vision complémentaire de ce qui existe sur l'ensemble des territoires.

L'Odas mène dans un premier temps une phase de **collecte d'exemples** d'initiatives (organisations, services, actions) de formes diverses, adaptées aux conditions de leurs territoires et qui répondent aux critères suivants :

- Que les modalités d'accueil favorisent la **proximité, l'aller-vers**
- Que le lien d'accueil soit bien **identifié** sur le territoire
- Que la mise en œuvre repose sur un **réseau partenarial**
- Que l'accueil réalisé permette d'apporter une information généraliste et spécialisée **à toute personne** confrontée à une difficulté liée à la perte d'autonomie
- Que les personnes soient accompagnées jusqu'à la **mise en relation** avec l'acteur pertinent



Certaines de ces initiatives seront sélectionnées pour leur caractère exemplaire et/ou innovant afin d'être analysées par l'équipe de l'Odas. L'expertise sera conduite de manière participative avec les parties prenantes de l'action. Elle reposera sur une visite sur site et des entretiens afin de comprendre le fonctionnement de l'action et faire le bilan de ses forces et ses faiblesses. Une synthèse de l'analyse sera réalisée et remise au porteur de projet. De plus, les porteurs de projet pourront être réunis par l'Odas pour mener une réflexion collective à l'échelle nationale. Ces travaux permettront de remettre à la CNSA des exemples concrets pour illustrer le guide qu'elle projette de réaliser pour alimenter les réflexions des responsables des futurs SPDA.

### **Appel à contribution**



Si une action de votre territoire, portée par vous ou un de vos partenaires, vous semble correspondre à la description effectuée, nous vous invitons à nous la signaler en répondant au [formulaire suivant](#), que vous pouvez également retrouver sur le site de l'Odas (<https://odas.net>).

Vous pouvez également nous contacter librement par mail ou par téléphone afin d'échanger plus en détail.

N'hésitez pas à faire circuler auprès de vos réseaux l'objet de notre démarche et le formulaire associé.

**Contact :** Marie Salaün, chargée d'études autonomie

Mail : [marie.salaun@odas.net](mailto:marie.salaun@odas.net)

Tel : 06 30 20 27 05